

CIL IV, 9591 : un transport de blé entre Ostie et Pompéi – II

Jean Andreau, Lucia Rossi et André Tchernia



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/mefra/7594>

DOI : 10.4000/mefra.7594

ISSN : 1724-2134

Éditeur

École française de Rome

Édition imprimée

Pagination : 201-216

ISBN : 978-2-7283-1428-7

ISSN : 0223-5102

Référence électronique

Jean Andreau, Lucia Rossi et André Tchernia, « CIL IV, 9591 : un transport de blé entre Ostie et Pompéi – II », *Mélanges de l'École française de Rome - Antiquité* [En ligne], 131-1 | 2019, mis en ligne le 30 juin 2019, consulté le 01 février 2020. URL : <http://journals.openedition.org/mefra/7594> ; DOI : 10.4000/mefra.7594

CIL IV, 9591 : un transport de blé entre Ostie et Pompéi – II

Jean ANDREAU, Lucia ROSSI et André TCHERNIA

Michel BONIFAY, Claudio CAPELLI et Paolo FIORETTI

J. Andreau, EHESS, jean.andreau@ehess.fr

L. Rossi, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, lucia.rossi.682@gmail.com

A. Tchernia, EHESS – Aix-Marseille Université – CHRS-CCJ, andre.tchernia@orange.fr

Avec la collaboration de : M. Bonifay, Aix Marseille Université, CNRS, CCJ, mbonifay@msh.univ-aix.fr ; Cl. Capelli, Università degli Studi di Genova, DISTAV, capelli@dipteris.unige.it ; P. Fioretti, Dipartimento di Studi Umanistici, Università degli Studi di Bari Aldo Moro, paolo.fioretti@uniba.it

Dans une livraison précédente, nous avons établi le texte d'une inscription portée sur un vase-échantillon, *ante exemplar*, trouvé à Pompéi. Nous cherchons ici à en fournir une explication. L'origine africaine du blé est confirmée. On défend ensuite l'hypothèse suivante : à l'arrivée à Ostie du navire, le *magister navis* aurait décidé qu'il était préférable de vendre sa cargaison de blé à Pompéi. Cette hypothèse s'appuie sur l'inscription récemment découverte à la porte de Stabies à Pompéi qui fournit l'exemple d'une disette et de prix élevés du blé dans cette ville autour du milieu du I^{er} siècle de notre ère. Dans notre cas, le transfert de la cargaison à Pompéi a pu être provoqué par le tremblement de terre de 62 et les difficultés alimentaires qui n'ont pas manqué de s'ensuivre. L'article se termine par un bref examen des leçons à tirer de la mention du taux de fret entre Ostie et Pompéi et par un appendice sur le type d'écriture utilisé.

Ostie, Pompéi, échantillon, blé, cargaison, coûts du transport, tonnage

CIL IV, 9591: *A grain transport between Ostia and Pompeii*. In a previous article (2016), we established the text of a seven-line inscription written on the wall of a small vase found at Pompeii, the container of a sample of grain. We outline here our comments. The grain originated from Africa and was bound for Ostia. To explain why it was redirected to Pompeii, we rely on the recently published inscription of the tomb of Alleius Nigidius Maius, which exemplifies the possibility of periods of shortage and high grain prices in Pompeii, in this case around the middle of the first century. We surmise that the same thing occurred after the 62 earthquake: the *magister navis* arriving at Ostia was informed of a better price at Pompeii and decided to change the ship's destination. The inscription affords the only realistic price of maritime shipping in the Roman period. The article ends with a short commentary on the shipping costs and a study of the paleography of the inscription.

Ostia, Pompeii, sample, grain, cargo, transport cost, tonnage

Cet article fait suite à celui que nous avons publié en 2017 dans les *Mélanges de l'École Française de Rome – Antiquité* sous le même titre¹. Il se propose d'interpréter l'inscription dont nous avons

présenté le texte dans la première partie de notre travail. Rappelons ici à quelle lecture du texte nous sommes parvenus au terme de cette première partie et quelle traduction française nous en avons proposée :

1. Andreau – Rossi – Tchernia 2017.

Ante exemplar / tr(itici) m(odiorum) XVCC (quindecim milium ducentorum) / in n(aue) cumba amp(horarum) MDC (mille sescentarum) tutela Iouis et / Iuno(nis) parasemi Victoria P(ublilii) Pompili / Saturi mag(ister) M(arcus) Lartidius Vitalis domo Clupeis. ((uacat)) Vect(ura) Ostis a(...) IIC- (duobus centesimis) sōl(uen)do / [En marge] Gratis m(odii) CC (ducenti) / S(ine) F(raude) pr(idie) Idu octobr(es).

Échantillon préalable de 15 200 *modii* de blé, dans le navire-cumba de 1 600 amphores avec pour divinités protectrices Jupiter et Junon et comme emblème de proue une Victoire, appartenant à Publius Pompilius Satyrus, représenté à bord par Marcus Lartidius Vitalis, citoyen de Clupea. Prix agréé du transport à partir d'Ostie : 2 %, à payer sans fraude la veille des ides d'octobre.

[Dans la marge, à droite] 200 *modii* gratuits.

Cette inscription a été publiée au *Corpus inscriptionum Latinarum*, et elle est portée par un vase-échantillon de céramique commune trouvé à Pompéi, une petite cruche à deux anses destinée à contenir un échantillon de blé². M. Della Corte, qui a été le premier à étudier ce vase, le qualifiait d'*anforetta*³. Dans notre premier article, nous avons adopté le même mot que lui; mais, par la suite, nous nous sommes dit que le mot « amphorette » n'était pas adapté puisqu'il ne s'agissait pas d'une petite amphore. Nous cessons donc de l'appeler ainsi, et préférons au mot « amphorette » soit celui de « cruche à deux anses », soit celui de « vase-échantillon » ou tout simplement de « vase ».

Cette seconde partie de notre étude va comprendre successivement quatre points et un appendice. Le premier point réunira les éléments montrant que le blé et les transporteurs étaient originaires d'Afrique. Le deuxième s'intéressera d'abord aux échantillons, en latin *exemplaria*, et plus spécifiquement à ceux qui étaient expédiés avant la cargaison. En outre, nous y présenterons des hypothèses sur le déroulement de l'opération à laquelle correspondent l'utilisation de ce vase et l'inscription qu'il porte. Un troisième point montrera qu'elle a constitué une réponse à des difficultés frumentaires pompéiennes. Le

quatrième portera ensuite sur le taux de fret. Enfin un appendice sera consacré à l'étude paléographique de l'inscription.

DU BLÉ ET DES TRANSPORTEURS ORIGINAIRES D'AFRIQUE

Le fait que l'origine du *magister nauis* se soit trouvée à *Clupea* avait déjà fait supposer à Matteo Della Corte et à Robert Marichal que le blé était africain. À cette donnée s'ajoutent maintenant les observations relatives à l'argile de la cruche et aux acteurs de la transaction. Les caractéristiques de la cruche montrent que, selon toute probabilité, elle a été fabriquée en Afrique. D'autre part, les noms des acteurs de la transaction, c'est-à-dire de Marcus Lartidius Vitalis, le *magister nauis*, et de Publius Pompilius Satyrus, le *dominus nauis*, nous orientent aussi vers l'Afrique.

Les caractéristiques techniques du vase-échantillon

Le support de l'inscription est une cruche à deux anses de terre cuite de petite taille (h. : 24,6 cm), dotée d'un corps ovoïde (d. max. : 15 cm), d'un col cylindrique court et resserré (d. : 2,7 cm) et d'un bord évasé (d. ext. : 5,9 cm). À ce col s'attachent les deux anses en ruban à nervure médiane. Le bord est composé d'une face plane de transition avec le col et d'une lèvre à section triangulaire projetée vers l'extérieur. Le fond (d. : 6 cm), muni d'un petit pied annulaire, est lacunaire (restauration au plâtre) mais l'orientation de la paroi au niveau de la cassure laisse supposer que sa partie centrale était concave.

La pâte est beige orangé, avec une surface légèrement granuleuse, blanc crème, maculée de traces orangées. Une observation pétrographique effectuée à la loupe (× 10 et × 20) sur la partie supérieure du bord, là où la pâte est bien visible en raison de l'abrasion de la surface (fig. 1-2), fait apparaître de nombreuses inclusions plutôt grossières de quartz arrondi, probablement d'origine éolienne. En revanche, aucune inclusion de nature volcanique n'est visible⁴.

2. CIL IV, 9591.

3. Della Corte 1946.

4. Nous remercions la Dott.ssa Sodo de son accueil et de nous avoir donné toutes les facilités pour nous permettre de procéder à un examen détaillé du vase.



Fig. 1 – Le vase-échantillon.
Dessin L. Cavassa; cl. M. Bonifay.

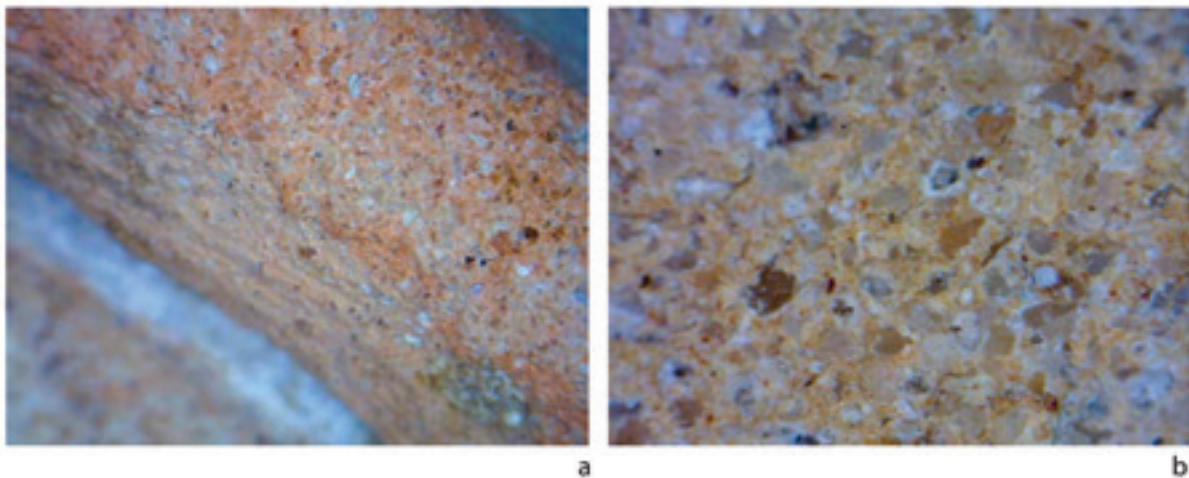


Fig. 2 – Macrophotographies de la pâte près du bord.
a. dimensions réelles : 8 × 6 mm ; b. dimensions réelles : 2,5 × 1,9 mm. On note les nombreuses inclusions sableuses bien classées, composées principalement de quartz (translucide).
Cl. Capelli.

L'absence de composante volcanique dans la pâte permet d'exclure une origine locale, campanienne, voire même de la côte tyrrhénienne de l'Italie en général. L'ensemble des caractères morphologiques et pétrographiques est plutôt compatible avec une provenance africaine. Certains détails typologiques sont en effet assez

africains, comme le bord à double registre⁵, la panse ovoïde régulière⁶ ou encore le fond concave. Il est

5. Voir par exemple Bonifay 2004, p. 285, fig. 159b, type 54.

6. Plusieurs exemples : Bonifay 2004, p. 279, fig. 154, type 45 ; p. 283, fig. 157, type 48 ; p. 286, fig. 159a, type 53.

malheureux que ce fond soit brisé, car on aurait aimé avoir une preuve de son profil ombiliqué, qui est particulièrement caractéristique des productions africaines⁷. On retiendra enfin comme déterminante la pâte orange à surface blanche, comportant des inclusions de quartz éolien. Cependant, il faut bien avouer que nous n'avons réussi à trouver aucun point de comparaison direct pour cet objet. La céramique commune de l'Afrique romaine reste peu étudiée, en particulier celle du Haut-Empire⁸. En tout état de cause, il ressort de nos observations que l'origine africaine de cette cruche est probable, sans qu'il soit pour autant possible d'apporter plus de précision sur son lieu exact de production.

Michel Bonifay, Claudio Capelli

Les gentilices *Lartidius* et *Pompilius*

Passons aux deux acteurs de la transaction dont l'inscription de Pompéi nous fait connaître les noms : Marcus Lartidius Vitalis, le *magister nauis*, et Publius Pompilius Satyrus, le *dominus nauis*. Leurs noms et ce que le texte dit de l'identité de Lartidius nous orientent aussi vers l'Afrique. En effet, Marcus Lartidius Vitalis est dit *domo Clupeis*. Il est citoyen romain et son lieu d'origine est *Clupea* (*domo* désigne la patrie d'origine, et aussi parfois le domicile actuel, la résidence). Colonie fondée par César, *Clupea* (également appelée *Clupeae*, au pluriel), sur la côte est de la presqu'île du Cap Bon, figurait au nombre des ports d'Afrique proconsulaire assurant, dès la fin de l'époque républicaine, les communications maritimes entre la province et l'Italie.

Le gentilice *Lartidius*, dont l'origine est italienne, se rencontre dans diverses régions de Méditerranée occidentale, mais il est particulièrement bien attesté dans les provinces africaines de Proconsulaire et de Numidie. On y compte en tout 11 attestations, ce qui est d'autant plus révélateur que le lieu d'origine de M. Lartidius Vitalis se trouve en Proconsulaire⁹. Disons quelques mots

de ces attestations d'Afrique Proconsulaire et de Numidie.

On ne connaît aucun autre Lartidius ni à *Clupea* ni dans aucun autre port de la province. Mais le dossier épigraphique de Proconsulaire se compose de cinq inscriptions, rencontrées dans différentes localités de la province : Thysdrus, Sicca Veneria, Théveste, Thagaste et Segermes. Pour trois de ces cinq inscriptions, il est assez difficile d'établir une chronologie précise ; leur intérêt réside davantage dans les indices relatifs à une implication possible des *Lartidii* de la province dans la production et dans la commercialisation du blé.

La première, très fragmentaire, a été retrouvée à Thysdrus, à une distance de 200 km au sud de *Clupea*¹⁰. On y trouve un Marcus Lartidius mentionné dans ce qui pouvait être une liste de citoyens romains présents dans ce bourg où, lors de la guerre civile, des « Italiens » se trouvaient déjà installés ; ils y effectuaient la culture et le commerce du blé¹¹. L'importance de la céréaliculture dans la cité est également soulignée par la nature des impositions fiscales que César y aurait établies lors du règlement des affaires d'Afrique, à savoir une quantité fixe de blé (*certo numero frumenti*) à envoyer à Rome¹².

Des deux autres inscriptions, l'une, retrouvée à Sicca Veneria, fait état de la construction d'un autel par un Marcus Lartidius Ambugaeus, titulaire de la prêtrise de Cérès grecque. Cette inscription permet ainsi d'envisager l'appartenance de ce Lartidius à des milieux ayant affaire à la production et au transport du blé¹³. L'inscription conservée

CIL VIII, 17217 = *ILAlg* 1, 881 ; *ILTun* 261 = *AE* 2013, 846. Numidie : CIL VIII, 2526 ; CIL VIII, 3380 ; CIL VIII, 18067 ; *AE* 1902, 225 ; *ILAlg* 2, 1, 3005 ; *ILAlg* 2, 1, 3091. Voici la répartition de la documentation dans les autres provinces : Corse, 1 ; Alpes Cottiennes, 1 ; Dalmatie, 1 ; Pannonie Supérieure, 2 ; Asie, 1 ; Germanie Supérieure, 1 ; Bretagne, 1 ; Macédoine, 2 ; Maurétanie Césarienne, 1 ; Province indéterminée, 2. Lassère 1977, p. 627 cite M. Lartidius Vitalis parmi les cas d'émigration civile d'Africains en Italie ; cependant, rien ne permet de conclure que M. Lartidius Vitalis se soit déplacé pour s'installer en Italie. Nous savons uniquement qu'il s'est occupé d'un transport de blé vers l'Italie (vers Ostie, et ensuite vers Pompéi).

10. *BCTH* 1909, CCXXXV : *M(arcus) Lartid[i]u[s] / Marcelu[s]*.

11. *Bell.Afr.*, 36.

12. *Bell.Afr.*, 97, 4.

13. CIL VIII, 10564 = *ILTun* 1219 : *Ex imperio / Cereri Graec[ae] / sacr[u]m M(arcus) Lart[idi]u[s] A[- -]mbugaeu[s] / sacerdos primus / aram qu[m] (!) gradi/bus dedicauit in suo* (« Consacré sur ordre de Cérès grecque, Marcus Lartidius Ambugaeus,

7. On pourrait penser à un fond comparable à celui du type 51 (Bonifay 2004, p. 284, fig. 158). Ce détail morphologique est également attesté sur des types plus tardifs (ex. : Bonifay 2004, p. 290, fig. 161, type 61).

8. La plupart des contextes publiés à Carthage, qui reste la ville où la culture matérielle a été la plus abondamment étudiée et publiée, datent de l'Antiquité tardive.

9. Afrique Proconsulaire : *BCTH* 1909, CCXXXV ; CIL VIII, 10564 = *ILTun* 1219 ; CIL VIII, 16612 = *ILAlg* 1, 3303 ;

à Théveste, pour sa part, se borne à témoigner de la présence d'un édifice funéraire relatif à un Lartidius ou érigé par un Lartidius¹⁴.

Les deux dernières inscriptions témoignant de la présence de *Lartidii* en Proconsulaire fournissent des données de datation plus précises, puisqu'on peut leur supposer comme *terminus post quem* le principat de Trajan ou bien encore celui de Marc-Aurèle. Dans l'une d'elles, retrouvée à Thagaste, il est question d'une *Lartidia L(uci) fil(ia) Praenestina*, dont le surnom révèle très probablement l'origine italienne¹⁵. L'inscription conservée à Segermes fait connaître une autre Lartidia, femme de Marcus Fabius Mettianus, qui termina sa carrière civique par la charge de flamine perpétuel¹⁶.

Comme *Clupea* se trouve en Proconsulaire, soyons plus brefs sur la documentation concernant les *Lartidii* de Numidie. Il s'agit de six textes, dont trois proviennent de Lambèse, deux de la nécropole du *Castellum Celtianum* et une de Batna. Une de ces six inscriptions est difficilement datable. Pour trois autres, on peut supposer une datation comprise entre la deuxième moitié du I^{er} siècle apr. J.-C. et le début du II^e siècle apr. J.-C., tandis que, pour les deux derniers, une datation dans la deuxième moitié du II^e siècle ou au début du III^e siècle est assurée.

Des trois textes funéraires datés d'une époque proche de celle de notre échantillon, le premier a été retrouvé à Batna¹⁷ et les deux autres au *Castellum Celtianum*; elles attestent la présence, dans cette localité, et probablement dès le milieu du I^{er} siècle apr. J.-C., de *Lartidii* dont l'un se nommait Q. Lartidius Vitalis¹⁸. Notons donc que précisé-

ment à l'époque où M. Lartidius Vitalis, citoyen de Clupea, naviguait entre l'Afrique et l'Italie, un Q. Lartidius Vitalis résidait au sud du port de Rusicade, dans les territoires céréalières de Numidie. Il n'est pas impossible d'imaginer des relations entre ces deux *Lartidii* actifs, l'un en Proconsulaire et l'autre en Numidie, mais évidemment rien ne prouve de telles relations. Quant au *cognomen Vitalis*, qui est assez fréquent, est-il particulièrement lié à l'Afrique? La question reste posée¹⁹.

Évidemment rien ne prouve ni que ces *Lartidii* de Proconsulaire et de Numidie aient été parents, ni qu'ils se soient tous occupés de la production ou de la commercialisation du blé. Mais la présence stable de ce gentilice dans ces deux provinces africaines, et à l'époque même qui nous intéresse ici, est un élément supplémentaire en faveur de l'origine africaine de notre navire et de sa cargaison. Le fait que quelques-uns de ces *Lartidii* aient appartenu aux milieux ayant affaire à la production et à la commercialisation du blé africain est également un argument en ce sens.

Dans un dernier temps, il convient de dire quelques mots sur les témoignages italiens relatifs aux *Lartidii* et sur leurs éventuels rapports avec les *Lartidii* africains. Le noyau originaire de la gens *Lartidia* devait se situer dans la région italienne d'Ombrie²⁰. Famille de rang sénatorial, elle possédait des propriétés foncières dans le Latium, notamment à Tibur²¹, et en Campanie, dans les localités

Lartidius /Vitalis coniu/g(i) rarissime (!) (« Consacré aux dieux Mânes. Naevia Honorata fille [de Naevius Honoratus?] a vécu 19 ans. Elle repose ici. Quintus Lartidius Vitalis pour sa femme exceptionnelle »).

- son prêtre en chef a fait ériger dans son propre domaine cet autel et ses marches »).
14. *CIL* VIII, 16612 = *ILAlg* 1, 3303.
 15. *CIL* VIII, 17217 = *ILAlg* 1, 881: *Lartidi/ae L(uci) fil(iae) / Praenes/tinae coniugi / T(iti) Caeserni Con/cessi Seueri / d(ecreto) d(ecurionum), p(ecunia) p(ublica)*. La mention des institutions municipales nous invite à dater l'inscription au plus tôt du principat de Trajan, époque à laquelle pourrait remonter l'attribution du statut de municipes à la cité de Thagaste. Thagaste était devenu municipes sous Trajan ou Marc-Aurèle: voir Gascou 1972, p. 202-203. Une datation à l'époque de Commode ou de Septime Sévère a été également envisagée.
 16. *ILTun* 261. Segermes a été probablement élevé au rang de municipes sous Marc-Aurèle ou Commode (Gascou 1972, p. 202-203).
 17. *CIL* VIII, 2526.
 18. *ILAlg* 2, 1, 3091: *D(is) M(anibus) s(acrum). / Naeuia fil(ia) / Honorata / u(ixit) a(nnos) XIX; h(ic) s(ita) e(st). / Q(uintus)*

19. En Numidie, 127 occurrences de *Vitalis* sont attestées (à Lambèse en particulier); en Afrique Proconsulaire, 157 occurrences. Voir Kajanto 1965, p. 274; Le Bohec 2005, p. 217-239.
20. Les attestations épigraphiques italiennes des *Lartidii* se trouvent dispersées dans plusieurs *regiones*: à *Leuca* (*Regio* II), on en trouve 1; à *Fanum Fortunae* et *Pisaurum* (*Regio* VI), 2; à Ferrare et à Rimini (*Regio* VIII), n. 2; à *Altinum* (*Regio* X), 1; à *Augusta Taurinorum* (*Regio* XI), 2. Le nombre le plus considérable de témoignages se retrouve en revanche en Campanie et dans le Latium. Pour l'origine de la gens *Lartidia*, voir Camodeca 1998, p. 97.
21. *Tivoli / Tibur*, n. 4: *CIL* XIV, 3687 = *AE* 2013, 201; *CIL* XIV, 3688 = *AE* 2013, 201; *InscrIt* 4, 1, 224 = *AE* 2013, 201; *InscrIt* 4.1, 74 = *AE* 2013, 201. Les propriétés de *Tibur* sont documentées par les inscriptions érigées par Marcus Varenus Diphilus, affranchi de Marcus Lartidius et de sa femme, ainsi que *collibertus* de Marcus Varenus Clarus, auteur de la dédicace de Nola. Voir *CIL* XIV, 3687; *CIL* XIV, 3688; *InscrIt* 4, 1, 224; *InscrIt* 4, 1, 74. Une autre inscrip-

proches de Pouzzoles et à Nola²². On signalera également la présence d'un Marcus Lartidius sur la côte adriatique, à Leuca, dans la grotte dite de la Porcinara, qui avait la fonction d'un sanctuaire rupestre. Les inscriptions qui y ont été conservées témoignent de la fréquentation de ce sanctuaire par des gens de mer hellénophones et latinophones, qui ont gravé dans la pierre la mémoire de leur passage et voué leurs dédicaces aux divinités tutélaires de la navigation. C'est ainsi qu'à une date non précisée du I^{er} ou du II^e siècle apr. J.-C., un Marcus Lartidius « [.]bus[.] Nauc[lerus...] » faisait une dédicace à *Iuppiter Optimus Maximus Batius*, afin de saluer la réussite de son voyage maritime s'étant achevé à Leuca²³. L'usage du mot grec *naulerus* montre que l'auteur de l'inscription appartenait aux milieux marchands de langue grecque²⁴. C'est pourquoi nous excluons la possibilité d'un rapprochement entre notre Marcus Lartidius africain et ce nauclère.

Il n'est pas impossible que des relations entre les *Lartidii* italiens et les *Lartidii* d'Afrique aient existé, mais, en l'état actuel de la documentation, elles se limitent à un seul cas, datant du milieu du II^e siècle apr. J.-C. Il faut donc supposer pour notre

magister navis un milieu d'appartenance éminemment africain.

D'autre part, notre Marcus Lartidius Vitalis était chargé de la gestion du navire-*cumba* appartenant à un propriétaire également africain, Publius Pompilius Satyrus. L'origine africaine de ce dernier est suggérée par la fréquence du gentilice *Pompilius* en Numidie et en Afrique proconsulaire²⁵, et aussi par la diffusion significative du cognomen *Satyrus* dans ces provinces d'Afrique du Nord²⁶. Le rapport que Publius Pompilius Satyrus entretenait avec la marchandise stockée dans le navire-*cumba* et commercialisée au moyen de l'échantillon est difficile à établir. Il se peut qu'il ait été le propriétaire du blé, ce qui ferait de Marcus Lartidius Vitalis son représentant à bord pour le navire et pour le blé. Il est cependant tout aussi possible que le blé ait appartenu à un tiers et que Publius Pompilius Satyrus soit tout simplement mentionné ici en qualité de *dominus navis*, selon des pratiques documentaires bien attestées dans les papyrus d'époque lagide et romaine ainsi que dans un autre échantillon conservé à Pompéi et dans une tablette des archives des *Sulpicii* de Pouzzoles²⁷.

Lucia Rossi

tion (CIL XIV, 4029) dédiée à l'affranchi Marcus Lartidius Myrtilus par deux de ses amis, Lucius Naevius Creticus et Marcus Lumbius Charito, a été conservée dans la localité de Cesarina, située à proximité de Rome et de Tibur. D'une cité voisine, Préneste, était probablement originaire la Lartidia Luci filia destinataire de l'inscription que lui avaient offerte les magistrats du municipe de Théveste au début du II^e siècle apr. J.-C. Signalons enfin que Rome a conservé vingt et une inscriptions de *Lartidii*.

22. À Pouzzoles nous retrouvons un quartier dit « des *Lartidii* », le *vicus Lartidianus* (AE 1977, 200). Dans un article consacré à ce quartier commercial de la cité phlégréenne, G. Camodeca, expliquait l'existence du *vicus Lartidianus* par la présence à Pouzzoles ou dans les localités voisines, de propriétés foncières des *Lartidii*, membres de l'ordre sénatorial et originaires d'Ombrie. L'un de ces derniers, Marcus Lartidius Sexti filius, sénateur, titulaire de propriétés foncières à Nola, ou bien son fils Sextus Lartidius, légat du proconsul d'Asie en 5 av. J.-C., aurait été titulaire de propriétés foncières à Pouzzoles (CIL X, 1333). Une Lartidia apparaît comme dédicataire d'une inscription funéraire trouvée à Baïes, érigée en l'honneur de son mari défunt, Lucius Septimius Felix, utriculaire dans CIL X, 2949 (Camodeca 1998, p. 97 et p. 105, n. 14 et 15).
23. AE 1979, 186. Cf. Pagliara 1971-1973, p. 14-18.
24. Courrier 2015, p. 18 et 19-20.

25. Sur les 38 résultats affichés par la *Clauss Slaby Database*, les témoignages épigraphiques se répartissent de la manière suivante: 7 en Numidie, 2 en Afrique proconsulaire, 2 en Achaïe, 1 en Espagne citérieure, 1 en Rhétie, 1 en Macédoine, 1 en Pannonie inférieure, 1 en Maurétanie césarienne, 1 en Égypte. La documentation épigraphique africaine peut cependant être difficilement exploitée en vue d'une enquête prosopographique relative à ce propriétaire de navire. En effet, des deux *tituli sepulcrales* l'un conservé à *Thubursicu Numidarum* fait état de l'adoption d'un Pompilius par un Lucius Caecilius, décédé à l'âge de 22 ans; le formulaire employé (*Dis Manibus sacrum*) laisse ouverte la possibilité d'une datation à l'époque julio-claudienne. Le deuxième texte provient de l'Oued Errecac, où avait vécu un Pompilius, décédé à l'âge de 86 ans. Des textes numides, quatre inscriptions, l'une provenant de Cirta, trois de Cuicul, concernent le même personnage, Aulus Iulius Pompilius Piso Laevillus, et sa famille (CIL VIII, 7072 = *ILAlg* 2, 1, 684; *ILAlg* 2, 3, 7907 = AE 2013, 2143; *ILAlg* 2, 3, 7903; *ILAlg* 2, 3, 7909). Il fut curateur des travaux de réfection de l'amphithéâtre sis à Mesaferlta, sous le règne conjoint de Marc Aurèle et Commode (176-180) (CIL VIII, 2488 = AE 1950, 197). À Lambèse, nous retrouvons un Aulus Iulius Pompilius Piso, fils de Aulus, inscrit dans la tribu *Cornelia*, ayant accompli une carrière militaire notable (CIL VIII, 2582 = AE 2005, 87; CIL VIII, 2744 = AE 2005, 87).
26. Kajanto 1965, p. 233.
27. Andreau – Rossi – Tchernia 2017, p. 332; Tchernia 2011, p. 184-186; Rossi à paraître.

L'ANTE EXEMPLAR:
SA FONCTION ET SON PARCOURS

Les mentions d'*exemplaria* ou de *deigmata* ont été étudiées à plusieurs reprises²⁸. Elles se divisent en deux catégories principales. La première catégorie comprend des échantillons d'accompagnement, qui garantissent qu'une cargaison n'a pas été adultérée pendant le transport et que le produit livré est bien identique à celui qui a été identifié au départ. Ce sont les mieux attestés, en particulier pour les transports de blé fiscal sur le Nil. La seconde catégorie comprend des échantillons de dégustation ou, selon la terminologie juridique actuelle, d'agrèage. L'échantillon représente pour un acheteur potentiel un produit stocké ailleurs, soit à proximité, soit en un lieu tout différent. Un des ports du Pirée s'appelait *deigma*: c'est là que l'on pouvait examiner les échantillons des marchandises disponibles dans les magasins voisins, particulièrement, selon Démosthène, des échantillons de blé et de légumineuses²⁹. Un passage célèbre de Philostrate³⁰ met bien en évidence l'étape nécessaire de l'identification et de la dégustation dans l'établissement du contrat de vente. L'interlocuteur d'Apollonius compare son attitude à l'égard de la divulgation de la sagesse indienne à celle d'un marchand qui, revenant d'Inde, voudrait mettre en vente la cargaison de son navire mais « sans proposer de dégustation ni en fournir d'échantillon » (μήτε γεύμα παρέχειν αὐτοῦ μήτε δείγμα). On a aussi quelques exemples d'échantillons apportés ou envoyés à distance pour permettre une commande et l'amorce d'une opération de vente. Dans certains cas, on précise la quantité disponible en stock. G. Geraci en donne quelques exemples d'époque hellénistique³¹. C'est ainsi aussi que David Djaoui et Nicolas Tran ont interprété l'inscription portée par une petite cruche découverte dans le port d'Arles³²: *Alb(anum) Valeri Proculi / dol(ia) CXXXX sexsagenaria* (« Vin albain de Valerius Proculus, 140 *dolia* de 60 urnes »), les chiffres indiquant la quantité disponible au domaine de Valerius Proculus dans les Monts Albains.

La même distinction entre échantillons d'accompagnement et échantillons d'agrèage existe de nos jours. Dans le commerce du vin par exemple, la dégustation d'un échantillon d'agrèage fonde l'accord entre le vendeur et l'acheteur sur le produit qui sera livré. D'un autre côté, un transport de vin en vrac est accompagné d'un échantillon d'accompagnement scellé, transporté en général par des voies différentes. Il permet à l'acheteur de contrôler à l'arrivée la conformité du produit.

C'est dans le cadre de ces diverses possibilités qu'on peut étudier la fonction de l'échantillon pompéien et le cheminement de la cargaison qu'il représente. Rappelons au préalable que le syntagme *ante exemplar*, que nous avons traduit par « échantillon préalable », n'est attesté que dans notre inscription et dans une inscription analogue de Pompéi, *CIL IV, 5894: ante exemplar tritici in naue Cn(aei) Senti Omeri*. Les données dont nous disposons sont en outre pour la plupart contenues dans le texte de l'inscription. S'y ajoutent deux autres éléments: l'origine africaine de la petite cruche, établie dans le premier point du présent article, et sa découverte à Pompéi.

Ainsi un navire défini par ses divinités protectrices, son *parasemum*, le nom de son propriétaire et celui du *magister nauis*, en charge des opérations commerciales à partir de l'appareillage, contient une cargaison de 15 200 *modii* de blé, au maximum de sa capacité. La seconde partie de l'inscription mentionne un prix de transport à partir d'Ostie, ou payable à Ostie, donc une navigation ou un projet de navigation à partir du port de Rome. Le faible prix de la *uectura* interdit de penser à un long voyage. Trois mains sont intervenues dans l'écriture des inscriptions, sans qu'on connaisse les intervalles de temps qui ont séparé ces rédactions. Mais l'indication du prix de la *uectura* est postérieure au texte qui constitue l'échantillon en *ante exemplar*, et la mention de la réduction consentie sur la *uectura* est encore postérieure. Nous n'avons aucune indication sur le prix du blé, qui a probablement fait l'objet d'un autre document. Enfin, la date du paiement de la *uectura*, la veille des ides d'octobre, indique la saison pendant laquelle ces affaires ont été traitées: la fin du mois de septembre ou le début d'octobre. Il faut par conséquent tenir compte de l'ensemble de ces données pour formuler une hypothèse sur la succession des événements qui ont conduit notre cruche à Pompéi.

28. Nous nous appuyons ici sur l'article de G. Geraci (Geraci 2012).

29. Dem., *Lacr.* 36, 29; *Pol.* 50, 24; Geraci 2012, p. 354.

30. Philostr., *VA*, 6, 12.

31. Geraci 2012, p. 360.

32. Djaoui – Tran 2014.

Prenons donc comme point de départ qu'un navire chargé de 15 200 *modii* de blé est parti d'Afrique. La mention d'Ostie, le faible prix de la *uctura*, le lieu de découverte de l'échantillon imposent l'idée d'une navigation ou d'un projet de navigation entre Ostie et Pompéi. Un échantillon préalable, donc un échantillon d'agrèage représentant la cargaison de ce navire, a été envoyé d'Ostie³³ à Pompéi³⁴ en précisant le coût du transport en termes de pourcentage du prix de la cargaison. Ce coût est clairement à la charge de l'acheteur. Voilà les données de base qu'il faut tenter d'expliquer en reconstituant au moins partiellement l'histoire de cette cargaison.

Jean Andreau, André Tchernia

UNE RÉPONSE À DES DIFFICULTÉS FRUMENTAIRES POMPÉIENNES

Un projet initial modifié

Il y a eu deux étapes dans ce voyage, l'une d'Afrique à Ostie, l'autre d'Ostie à Pompéi. Cette seconde étape du voyage, d'Ostie à Pompéi, ne faisait pas partie d'échanges réguliers. Que le destinataire soit déjà connu de l'expéditeur ou qu'il ne le soit pas, c'est nécessairement une opération isolée, exceptionnelle en un sens. En effet, si c'étaient un achat et un transport organisés de façon régulière, il n'y aurait pas besoin d'expédier un échantillon préalable. Si l'échantillon a été expédié avant la cargaison, cela signifie que les interlocuteurs ne se connaissaient pas suffisamment et n'avaient pas suffisamment confiance les uns dans les autres. Ce n'étaient pas des partenaires habituels dans des opérations qui se répétaient régulièrement.

Comment expliquer ce transport qui ne fait pas partie d'échanges réguliers ?

Commençons par écarter la solution qui peut paraître la plus simple : le navire serait arrivé à

Ostie sans qu'on ait l'intention d'y débarquer sa cargaison, mais pour y faire escale, le temps de chercher d'autres marchés. Des échantillons de dégustation auraient été expédiés à cet effet, entre autres à Pompéi. Cette hypothèse ferait du port de Rome un centre de redistribution non seulement dans le cas des cargaisons de retour, mais pour des chargements prévus dès l'origine pour être envoyés ailleurs. Cette hypothèse serait en tout état de cause peu adaptée à notre cas. Un navire n'est pas un bon lieu de stockage pour le blé. Il est peu vraisemblable qu'on en ait dirigé un à Ostie pour que, sans décharger, il y attende que soit conclu un achat ailleurs, pendant on ne sait combien de temps. L'échantillon d'Arles cité plus haut doit avoir eu cette fonction d'exploration d'un marché potentiel. Le vin qu'il propose n'est pas à bord d'un navire, mais bien à l'abri dans les chais de Valerius Proculus. Ce devrait être *a fortiori* le cas pour du blé qui risque de se gâter dans une cale humide.

Ainsi, toutes les hypothèses auxquelles nous avons pensé comportent une rupture, une modification inattendue du projet initial. Il était au départ prévu que le navire débarquerait son chargement à Ostie. Arrivé là, Lartidius Vitalis, le *magister nauis*, a pris une autre décision.

Deux raisons peuvent être envisagées, qui du reste ne s'excluent pas forcément. La première nous a été suggérée par F. De Romanis au cours du séminaire de mars 2017 à l'École française de Rome. La transaction, comme nous l'avons dit, s'est faite en automne. On n'est pas très loin du début du *mare clausum*. C'est un moment où les cargaisons de blé affluent et ont afflué à Ostie. Il est possible que Lartidius Vitalis ait éprouvé des difficultés pour trouver un emplacement où stocker ses 15 200 *modii* de blé, et qu'il ait été contraint d'envisager un autre lieu de débarquement. La seconde raison – et là non plus la date ne serait pas indifférente – serait qu'il ait appris en arrivant qu'il pouvait faire vendre ailleurs, en l'occurrence à Pompéi, le blé à un prix bien plus avantageux.

La disette au temps de Cn. Alleius Nigidius Maius

Cette seconde raison vient de recevoir le puissant appui de l'importante épitaphe découverte récemment près de la Porte de Stabies, et qui concerne les évergésies d'un grand notable de la cité de Pompéi. En effet, cette inscription est le seul

33. Si *Ostis* est interprété comme un locatif (*uctura Ostis a(cci)pienda* : « nolis payable à Ostie »), il serait théoriquement possible de voir dans Ostie le port de destination. Mais dans ce cas l'échantillon aurait été laissé dans le port de départ et non dans celui de destination, ce qui serait plus difficile à justifier.

34. Il n'est pas impossible de penser à un port d'arrivée différent, si l'on suppose que notre échantillon a été apporté à Pompéi à l'occasion d'une réutilisation postérieure. Cette hypothèse ne peut être ni corroborée ni infirmée.

document où il soit explicitement fait mention de difficultés frumentaires à Pompéi. Et elle les signale avec beaucoup d'insistance, au point qu'il ne paraît pas excessif de parler d'une disette.

Les noms du notable évergète ne figurent pas sur l'inscription qui, avec le monument qui la porte, ont été étudiés par M. Osanna et a fait l'objet d'une journée d'étude au début du mois de juillet 2018. Toutefois, selon une proposition d'identification due à M. Osanna, il s'agit presque certainement de Cn. Alleius Nigidius Maius, duovir quinquennal en 55-56 apr. J.-C.³⁵

L'inscription commence par évoquer un repas que le notable a donné à tous les hommes adultes citoyens de la cité de Pompéi, soit 6840 hommes (installés, dit l'inscription, sur 456 *triclinia*, à raison de quinze hommes sur chaque *triclinium*)³⁶. Ensuite, il est question d'un *munus gladiatorium*³⁷, puis d'une grave crise d'approvisionnement en blé qui frappa Pompéi à l'époque de ce *munus*: le prix du marché était de cinq deniers le *modius*. Ce prix de cinq deniers était extrêmement élevé puisque les deux autres prix que nous avons pour Pompéi sont de douze as et de trente as, c'est-à-dire de trois quarts de denier et d'un peu moins de deux deniers. À Rome, le prix standard semble avoir aussi été compris entre un et deux deniers³⁸. Cn. Alleius Nigidius Maius remédia à cette disette avec une grande générosité, et pendant quatre ans, à ce que nous dit le texte. Par une très remarquable évergésie, il acquit du blé à ses frais et le vendit à ses compatriotes à un prix réduit – trois victoriats le *modius* (ce qui semble équivaloir sous l'Empire à un denier et demi). D'autre part, il distribua du pain à chacun des Pompéiens, individuellement, pour une valeur de trois victoriats³⁹.

L'envoi de notre échantillon peut être lié à la disette concernée par les évergésies de Nigidius,

mais il est tout aussi possible que d'autres disettes aient pu survenir. Nous reviendrons plus bas sur ce problème chronologique. Le texte de l'inscription pompéienne dessine en tout cas une situation dans laquelle le détournement de notre navire s'inscrirait bien, à condition toutefois qu'elle n'ait affecté qu'une zone limitée, incluant Pompéi mais excluant Rome et Ostie.

Dans un cas pareil, qui met en jeu des quantités incomparablement supérieures à la cargaison de notre navire (cette cargaison n'aurait pas nourri la population de Pompéi pendant beaucoup plus d'une semaine), il faut organiser un système de ravitaillement par des achats plus ou moins lointains. L'évergète, ou qui que ce soit d'autre, doit disposer d'agents ou de correspondants dans des grands ports où il pense pouvoir trouver du blé.

On peut imaginer que Lartidius, arrivé à Ostie, ait appris que quelqu'un y était à la recherche de blé pour le compte d'un Pompéien disposé à payer un prix supérieur à celui alors en vigueur sur place. Il fallait amener le bateau à Pompéi avec toutes les garanties d'un contrat de vente. La transaction a été amorcée. Pour rendre la vente parfaite, l'acheteur devait identifier lui-même le produit sur échantillon et agréer la qualité du blé transporté. Un échantillon avec une inscription précisant bien l'identité du navire et la quantité disponible a été préparé. Le prix du transport, qui allait s'ajouter à celui du blé, a été indiqué par la suite. Le représentant du Pompéien l'a discuté et a obtenu une petite réduction. L'état de la transaction ainsi inscrit avec une valeur juridique sur le vase-échantillon, il a été expédié à Pompéi.

Dans cette perspective, les *ante exemplaria* (le nôtre comme celui de Cn. Sentius Omerus) ne se rangent exactement dans aucune des deux catégories que nous avons mentionnées au départ. Ce sont des échantillons d'agrèage, mais qui ne s'adressent pas à des acheteurs potentiels. Ils sont destinés à un acheteur bien précis, avec qui une transaction a déjà été amorcée et ils permettent la conclusion finale du contrat.

Reste à rendre compte de l'origine africaine du vase échantillon. L'étude de l'argile interdit en effet de penser qu'il puisse s'agir d'un récipient choisi à Ostie pour contenir l'échantillon de blé. Selon toute vraisemblance, il était à bord au moment du départ du navire. On ne voit pas quel usage différent aurait pu avoir sur un bateau un vase d'aussi petites dimensions et de forme très rare. Si on

35. Osanna 2018.

36. Tombe d'Alleius, ligne 1: *Hic togae uirilis suae epulum populo Pompeiano triclinis CCCCLVI ita ut in triclinis quinideni homines discumberent* (scil. *dedit*).

37. Tombe d'Alleius, ligne 2: *Munus gladiat(orium) / adeo magnum et splendidum dedit [...] et cum / munus eius in caritate annonae incidisset, propter quod quadriennio eos pauit*.

38. Duncan-Jones 1974, p. 145-146 et p. 346. En Sicile, dans les années 70 av. J.-C., Cicéron mentionne aussi le prix de cinq deniers par *modius* comme un prix particulièrement élevé (Cic., *Ver.*, 2.3.214, et Andreau 2007).

39. Tombe d'Alleius, lignes 3-4: *Nam cum esset denaris quinīs modius tritici coemit / et ternis uictoriatis populo praestitit*; voir Osanna 2018, p. 312-313 et 317; Osanna 2019.

admet l'hypothèse que nous venons d'expliquer, il ne portait pas à ce moment-là l'inscription qui en a fait un *ante exemplar*. Le plus plausible est que c'était alors un échantillon anépigraphé⁴⁰, préparé pour jouer exactement le rôle de celui qu'Apollonius de Tyane, selon son interlocuteur, aurait dû présenter : permettre à un acheteur monté à bord à l'arrivée du bateau de voir et de déguster la marchandise apportée.

La chronologie

Avant d'aborder les détails chronologiques, remarquons que, dans les années 1980, il y a eu des débats sur le rôle respectif de la viticulture et de la culture des céréales sur le territoire de Pompéi. Tandis qu'A. Tchernia insistait avec raison sur l'importance exceptionnelle de la production de vin à Pompéi, W. Jongman soutenait qu'il ne fallait pas songer à de telles quantités de vignes et de vin, pour la raison que les Pompéiens devaient aussi, inévitablement, cultiver des céréales pour leur alimentation⁴¹. Quoi qu'on pense des espaces consacrés à la vigne et aux céréales dans le territoire de la cité, il était inévitable qu'une cité aussi largement consacrée à une certaine forme de relative monoculture courût le risque de problèmes d'approvisionnement. Ce qui est surprenant, c'est que, jusqu'ici, nous n'ayons perçu aucun témoignage explicite datant de l'Antiquité sur de telles difficultés d'approvisionnement à Pompéi. Mais nous sommes tous conscients des limites de la documentation antique !

Comme le texte de l'inscription de Nigidius semble en gros construit selon une succession chronologique, et comme la crise frumentaire a été contemporaine du *munus*, cette crise frumentaire ne peut guère se situer ailleurs qu'au cours de la première partie de la carrière de Cn. Alleius Nigidius Maius, située entre les années 30 et la fin des années 40 apr. J.-C.

Une fois qu'on a dit cela, il nous reste à répondre à deux questions quant à cette crise frumentaire – deux questions en partie indépendantes l'une

de l'autre, mais en partie liées. Première question : ces graves difficultés d'approvisionnement en blé à Pompéi sont-elles exactement contemporaines de celles qu'a souffertes la ville de Rome au I^{er} siècle apr. J.-C. ? Il est difficile d'en décider, ce n'est pas sûr du tout. Seconde question : le transport de blé de notre navire s'explique-t-il par l'existence d'une crise frumentaire à Pompéi ?

À Rome, Tacite écrit que le prix du blé augmenta fortement au cours de l'année 32 apr. J.-C. Moins de dix ans plus tard, au cours de l'hiver 40-41 apr. J.-C., on y souffrit d'une grave disette, et ce fut de nouveau le cas en 51 apr. J.-C.⁴². Au cours de la journée d'études portant sur l'inscription de Cn. Alleius Nigidius Maius, plusieurs des participants ont estimé que la crise frumentaire à laquelle a remédié le notable pompéien coïncidait chronologiquement avec une de celles de Rome. Le choix de l'une de ces dates pour la crise frumentaire est notamment lié à la chronologie qu'on choisit pour la naissance de Cn. Alleius Nigidius Maius – la seule date certaine de sa biographie étant en effet celle du duovirat quinquennal, en 55-56 apr. J.-C.

Sur un éventuel rapport entre notre transport de blé et une crise frumentaire, on peut faire plusieurs remarques. D'abord, si la disette qui sévissait à Pompéi datait des années 30 ou 40 apr. J.-C., la cruche à deux anses et son inscription nous seraient-elles parvenues dans un aussi bon état après l'éruption de 79 apr. J.-C., alors que cette cruche a été réutilisée, comme semblent l'attester l'inscription *Rustico ab* et les conditions de sa découverte ? Ainsi que nous le disions au début de notre premier article, elle vient de la maison dite d'Epidius Primus dans l'*insula* I.8. Cette *insula* et son matériel ont été étudiés en détail par une équipe du Centre Camille Jullian sous la direction de Philippe Borgard⁴³. La maison d'Epidius Primus donne l'impression d'avoir été utilisée pour abriter une abondante série d'objets hétéroclites d'usage courant. Posé contre la paroi ouest de l'atrium, le vase-échantillon y voisinait immédiatement avec d'autres objets, énumérés dans le journal de fouille : une amphore de transport, un boîtier de

40. Geraci 2012, p. 356, n. 48 : « da questi esemplari iscritti si può dedurre che moltissimi contenitori anepigrafi di piccole dimensioni (anforischi o vasetti) possono essere stati dei *deigmata* ».

41. Tchernia 1986 et Jongman 1988. Voir aussi Andreau 1994, p. 129-136.

42. Garnsey 1988, p. 222-223 (= Garnsey 1996, p. 292-293) et Virlouvet 1985, *passim*.

43. Nous remercions Ph. Borgard des renseignements précis qu'il nous a fournis. On souhaiterait naturellement une publication rapide de ce travail.

serrure en bronze, une boucle de ceinturon, des charnières en os et des objets en verre.

Ces remarques constituent une présomption (certes assez faible) qui nous conduit plutôt à des événements plus tardifs, contemporains du règne de Néron ou de ceux des Flaviens. Autre remarque : si la crise frumentaire de Pompéi était strictement contemporaine d'une disette de Rome, il serait inimaginable de chercher à faire venir du blé de Rome à Pompéi ! Si le vase-échantillon témoigne d'un transport de blé lié à une crise frumentaire, il s'agit nécessairement d'une crise frumentaire limitée au golfe de Naples, et qui n'a pas frappé la ville de Rome.

Des crises d'approvisionnement qui aient frappé Pompéi, et non pas Rome, et qui soient plus récentes que celle à laquelle a remédié Cn. Alleius Nigidius Maius, nous n'en connaissons aucune directement, explicitement. Il faudrait donc penser à une crise d'approvisionnement de la région de Pompéi qui nous reste inconnue. Mais il y a une crise d'approvisionnement quasi certaine que nous connaissons indirectement, et qui a dû être grave : c'est celle qu'a inévitablement produite le tremblement de terre de 62 apr. J.-C.

Les textes latins qui parlent de ce séisme sont peu nombreux et très brefs, et ils sont avant tout consacrés aux villes et aux architectures publiques et privées ; ils ne disent pratiquement rien du territoire rural. Dans les années 1970, J. Andreau a écrit un article sur les conséquences économiques et sociales de ce tremblement de terre, et, par la force des choses, il a avant tout parlé du centre urbain et des constructions ; et c'est aussi ce qu'avaient fait les historiens et archéologues qui l'ont précédé, par exemple A. Maiuri et E. Lepore⁴⁴. Sénèque signalait cependant la mort de six cents ovins, ainsi que la destruction de nombreuses villas⁴⁵. Ces villas, comme chacun sait, étaient, pour la plupart, des domaines de production agricole. W. Jongman a incontestablement été très excessif dans son évaluation de l'extension de la céréaliculture sur le territoire de Pompéi ; mais il ne faut pas non plus lui donner complètement tort, comme l'ont montré les analyses de A.M. Ciarallo, qui a participé au colloque publié en 1994⁴⁶. En outre,

le territoire de plusieurs autres cités (Herculanum, Nuceria, Naples selon Sénèque) a également souffert. Il nous paraît donc très vraisemblable que le transport de blé auquel se rapporte l'inscription *CIL* IV, 9591 résulte des sérieuses difficultés d'approvisionnement en blé dont souffrait à ce moment-là Pompéi, probablement à la suite du séisme de 62 apr. J.-C. La cité de Pompéi est en effet celle qui en a le plus souffert, à tel point que la plupart de ses réseaux et circuits économiques habituels ont dû être reconstitués ou remplacés par d'autres. Il n'est pas étonnant qu'on ait même dû faire venir du blé d'autres régions et d'autres ports qui, jusque-là, n'en fournissaient pas au golfe de Naples, et par exemple d'Ostie, comme l'atteste notre inscription.

Jean Andreau, André Tchernia

LE TAUX DE FRET

Le tarif indiqué dans ce texte, 2 % du prix de la cargaison de blé pour un transport d'Ostie à Pompéi, est, à notre connaissance, la seule donnée existante pour un coût de transport maritime réel dans le monde romain. Les autres chiffres, nombreux et débattus depuis longtemps, se trouvent dans l'Édit du Maximum de Dioclétien. Il y a une dizaine d'années, Pascal Arnaud a repris cette question dans des articles très approfondis. Comme il l'avait déjà démontré⁴⁷, les distances maritimes ne sont pas calculées en stades ou en milles, mais en jours de navigation. Il existe d'autre part une tradition estimant le nombre de jours considéré comme nécessaire pour accomplir, dans des conditions favorables mais pas exceptionnelles, certains trajets connus. Sur plusieurs parcours, il a souligné la coïncidence exacte entre le nombre de jours connus par d'autres sources et le chiffre en deniers du tarif du transport pour un *modius kastrensis*. Il en déduit que le choix du *modius kastrensis* comme unité de volume s'explique précisément par la commodité ainsi offerte de faire équivaloir sans conversion l'unité de prix et l'unité de distance, un denier par *modius kastrensis* et jour de navigation⁴⁸.

44. Andreau 1973.

45. Sen., *Quaest. Nat.*, 6,1-3; Tac., *Ann.*, 15, 22.

46. Ciarallo 1994.

47. Arnaud 1993 et 2005, p. 70-92.

48. Arnaud 2007 ; voir aussi Arnaud 2008.

Dans ses premières lignes, l'édit de Dioclétien indique le prix maximum autorisé du *modius kastrensis* de blé, cent deniers. Il est donc facile de transformer le prix en proportion, 1/100 du prix du blé par jour de navigation. Or, le peu d'indications que l'on possède sur la durée du trajet entre Ostie et le Golfe de Naples pointent vers deux jours de navigation. Le malade de Galien qui s'est embarqué à Rome pour se soigner en buvant le lait aux propriétés curatives du *Mons Lactarius* est arrivé à Stabies trois jours plus tard, descente du Tibre incluse⁴⁹, et, dans l'autre sens, Philostrate compte deux jours pour le voyage d'Apollonius de Tyane de Pouzzoles à l'embouchure du Tibre⁵⁰. Le prix de notre *uectura* cadre donc parfaitement avec l'hypothèse de Pascal Arnaud et la rend encore plus plausible.

On se gardera cependant de tirer de ce rapprochement, peut-être trop spectaculaire, des enseignements précis. La plus grande prudence s'impose quand on compare un chiffre concret, le nôtre, et un chiffre fixé artificiellement, même si ce n'est pas arbitrairement. Un laps de temps de plus de deux siècles sépare en outre ces deux données chiffrées.

Bien des éléments en dehors de la distance interviennent dans la détermination des coûts de fret, et nous les ignorons, non seulement à l'époque romaine, mais même le plus souvent aux époques ultérieures. Les comparaisons sont difficiles. Cependant, les 2 % du trajet Ostie-Pompéi ne grèvent guère le prix du blé à l'arrivée. Le tarif semble *a priori* peu élevé quoique non déraisonnable. Les taux pratiqués pour les trajets des nefs génoises du blé au XV^e siècle, rassemblés par Jacques Heers, sont supérieurs, sans être, compte tenu des distances, radicalement différents : Marseille-Gênes 10 à 14 %, Sicile-Gênes 15 à 25 % du prix de vente à l'arrivée⁵¹. Sur le littoral provençal, Gilbert Buti a pu calculer, à partir des carnets de compte d'un caboteur qui circulait en 1868 entre Nice et Marseille, un taux compris entre 2,20 et 2,75 %⁵² pour un transport de blé entre Marseille et Toulon, un trajet représentant moins de la moitié de la distance Ostie-Pompéi. Mais le prix du transport de blé exprimé en pour-

centage varie surtout selon que celui du blé est faible ou élevé. Les fourchettes de Jacques Heers reflètent ces différences; Maurice Aymard a noté, entre des taux moyens sur les trajets Volo-Raguse et Volo-Venise au XVI^e siècle, des différences allant du simple au triple selon qu'il s'agit de périodes de bas prix ou de prix élevé du blé⁵³. Nous avons vu que le blé chargé à bord du bateau de Pompilius Satyrus a dû être acheté à un prix supérieur au prix standard. De même, on pense maintenant que les prix des marchandises fixés dans l'Édit du Maximum sont de vrais *maxima*, supérieurs à la norme⁵⁴. Le faible coût du transport Ostie-Pompéi n'est donc pas trop étonnant, même s'il reste un peu inférieur à ceux que j'ai pu mentionner.

Sans accorder un poids excessif au chiffre de notre inscription et à son rapprochement avec ceux de l'Édit du Maximum de Dioclétien, on peut le verser provisoirement au dossier de l'efficacité des transports maritimes dans le monde romain, qui n'offraient pas plus de difficultés économiques que ceux des périodes préindustrielles suivantes. Les progrès de l'archéologie navale depuis quelques dizaines d'années ont, de leur côté, abondamment contribué à le montrer.

André Tchernia

CONCLUSION

L'étude de cette inscription nous suggère une autre conclusion. Les textes et les données archéologiques nous portent sans cesse à insister sur des évolutions majeures à long terme, et d'autre part sur la permanence et la régularité de la vie de court terme. Ainsi, sur l'idée que le commerce du blé avait avant tout pour but l'approvisionnement de Rome, et qu'il donnait lieu à des transports réguliers et constants.

À l'inverse, le rapprochement entre notre inscription et celle qui concerne très probablement Cn. Alleius Nigidius Maius nous a amenés ici à envisager deux périodes de disettes ou au moins de cherté du prix du blé à Pompéi en un quart de siècle

49. Galien, éd. Kühn, X, p. 362-364.

50. Philostr., VA, 7, 16.

51. Heers 1971, p. 232.

52. Communication personnelle. Nous adressons à Gilbert Buti tous nos remerciements amicaux pour les recherches qu'il a faites afin de répondre à la requête d'A. Tchernia.

53. Aymard 1966.

54. Arnaud 2008, p. 129-130.

environ. Et notre inscription montre que, peu après le milieu du I^{er} siècle apr. J.-C. et dans les régions les plus prospères de l'Italie, un navire cherchait à aller en sens inverse de la tendance principale, c'est-à-dire à quitter Ostie avec une cargaison de blé pour la décharger dans un port campanien. Il partait de la région de Rome, au lieu de se diriger vers Rome. Et, qui plus est, il ne projetait même pas de se diriger vers le principal port de Campanie, Pouzzoles; il projetait d'aller décharger son blé dans un port campanien de second rang, celui de Pompéi. Les conditions locales pouvaient ainsi être marquées de hauts et de bas que nous percevons rarement, mais qui rythmaient inévitablement l'existence des populations et devaient parfois briser la régularité des échanges commerciaux, en ouvrant aux transporteurs et commerçants des occasions d'improviser.

APPENDICE: APPUNTI SULLE SCRITTURE DI CIL IV 9591

CIL IV 9591 reca *tituli picti* vergati da tre mani distinte, a testimonianza di una stratificazione di interventi che rimandano a fasi diverse di scritturazione accumulate durante l'iter seguito dall'anfora (fig. 3) nel suo percorso a partire dal luogo di spedizione.

La prima (M1) realizza le ll. 1-5 nella parte superiore dell'anfora, disponendole in maniera centrata rispetto alle due maniglie. L'ordine del testo è funzionale alla sua strutturazione logica in due sezioni individuabili con immediatezza. Il primo rigo di una sezione testuale sporge a sinistra per il rientro en eisthesei dei successivi, mentre ogni rigo è introdotto da una lettera *notabilior* di modulo ingrandito. Una prima sezione, centrata, è data dalle ll. 1-2, nella prima delle quali si dichiara con immediatezza la classificazione dell'oggetto (si tratta di un campione preliminare che anticipa la più cospicua spedizione di grano), mentre nell'altra sono precisate la tipologia del carico e la sua quantità. Una seconda sezione è data dalle ll. 3-5, dedicate alle notizie riguardanti il mezzo di trasporto: tipologia della nave, capacità di carico espressa in quantità di anfore, divinità protettrici, proprietario e suo rappresentante a bordo.

La scrittura di M1 appare bene allineata su un ideale rigo di base; il modulo è piuttosto irregolare per quanto riguarda l'altezza dei segni (forse

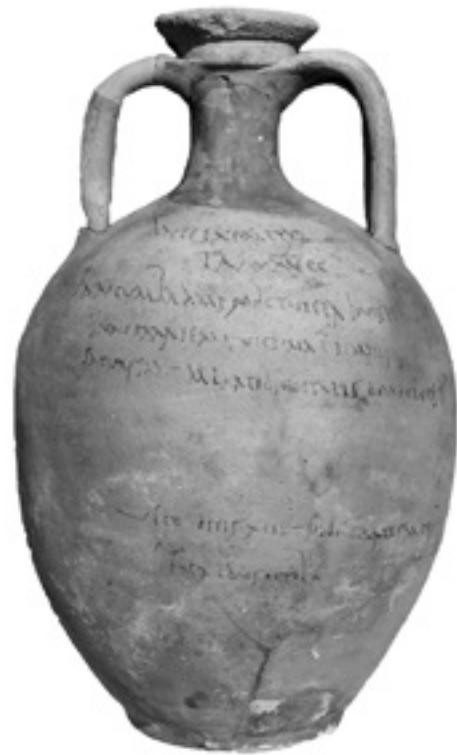


Fig. 3 - L'anfora (alt. 26 cm).

© J.-P. Brun, Surintendance archéologique de Pompéi.

complice la conformazione della superficie scrittoria), mentre si osserva un contrasto fra lettere larghe e strette (B, C, D, E, O, S, T). Il tracciato morbido, che stride con un generale irrigidimento delle forme, denota l'uso di un pennellino a punta poco larga, tanto che il chiaroscuro è modesto. Si tratta di una soluzione grafica ibrida e artificiosa, non assimilabile alla capitale né alla corsiva, bensì connotata sia da una «pretesa alla formalità» che ha a modello la tradizione della capitale cosiddetta «rustica» sia dalla presenza di elementi di origine corsiva, ma non corsivi *tout court*. Alla prima fanno pensare il chiaroscuro, pur se appena accennato, il contrasto modulare, la forma di A, M e N, oltre che alcuni empattements alle estremità di I e U/V; per la seconda si osservi in particolare la forma di B, D, E, P, R, S, T. Inoltre, la tendenza a prolungare enfaticamente in basso alcuni tratti obliqui discendenti verso sinistra e l'appiattimento delle curve sono un riverbero del modo di scrittura «a sgraffio».

Questa tipologia grafica ibrida e artificiosa costituisce la base di una vera e propria «cancellesca», tipica degli ambienti burocratico-amministrativi romani dell'età augustea e della prima

età imperiale (grosso modo sino a tutto il I d.C.)⁵⁵. Non deve sorprendere che i *tituli picti* delle anfore commerciali affondino le radici nella cultura grafica di ambiente burocratico-amministrativo: solitamente si tratta, in effetti, di registrazioni «ufficiali» che assumono in qualche modo una valenza documentaria, *lato sensu* intesa, perché riportano, sintetizzati, gli elementi fondamentali di un accordo commerciale e sono legate ai controlli effettuati sulle merci. Ecco perché le anfore commerciali mostrano l'uso di una scrittura «speciale»: perché «speciale» è la funzione della scrittura stessa.

Qualche osservazione specifica merita il numerale M ricorrente alla l. 3. Robert Marichal leggeva diversamente e vi vedeva una I corretta in R⁵⁶. Il segno in questione, infatti, non è intellegibile con immediatezza al punto da far sorgere il sospetto che M1 abbia avuto qualche esitazione o che abbia in qualche modo corretto in corso d'opera quanto stava scrivendo a partire da una lettera con tratto discendente verso sinistra, per esempio una A. Ma è plausibile che la lettera sia interessata dal medesimo fenomeno di svanimento della pittura che osserviamo, per esempio, in corrispondenza della V di *Victoria* immediatamente più in basso, alla l. 4, e in altre zone del *titulus*. Insomma, molta della «stranezza» percepita osservando la lettera è soltanto una suggestione visiva. Del resto non v'è motivo di dubitare che M1 abbia voluto tracciare sin dall'inizio il segno equivalente alla cifra 1000. Nei documenti su tavolette cerate questo numerale era solitamente tracciato in quattro tempi, secondo il seguente schema (fig. 4).

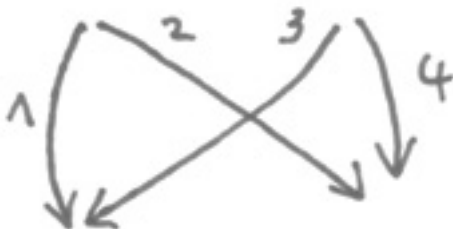


Fig. 4- Tratteggio del numerale 1000 (M) nella scrittura 'a sgraffio' delle tavolette cerate.
 Disegno P. Fioretti.

55. Sulla «cancelleresca» qui ricordata e sui papiri che la attestano ci si limita un rinvio al recente: Cavallo – Fioretti 2015, p. 103-124, in particolare 106-110.

56. Marichal 1973-1974.

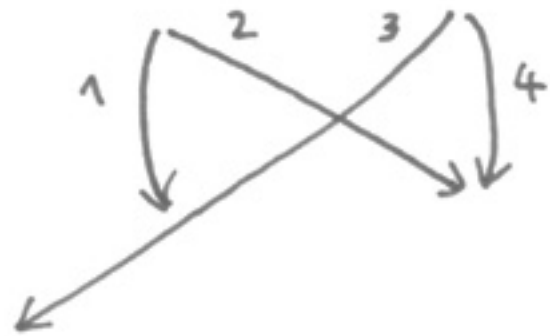


Fig. 5 - Tratteggio del medesimo numerale (M) nella scrittura di M1 sull'anfora.
 Disegno P. Fioretti.

Considerata la tendenza evidente di M1 a prolungare verso il basso i tratti obliqui che scendono da destra a sinistra, è possibile che anche in questo caso il terzo tratto di M sia stato enfaticamente sviluppato in senso inferiore (fig. 5).

All'intervento di una seconda mano (M2) si devono le ll. 6 e 7, le quali si dispongono più in basso dopo uno stacco, in posizione centrata sia rispetto alle linee superiori sia tra loro: l'intento è di completare l'apparato informativo, dunque di porsi armonicamente in continuità con il *titulus* di M1, ma al contempo di differenziare visivamente l'intervento di chi aveva il compito di vergare informazioni relative al costo della spedizione. Il colore della pittura è differente da quello adoperato da M1 e risulta tendenzialmente meglio conservato. La scrittura, più rigida nel tracciato, quasi nervosa, risente ancor più della precedente di una influenza esercitata dal modo «a sgraffio» e appare maggiormente corsiva. Il modulo delle lettere è spiccatamente compresso ai lati. Il chiaroscuro è quasi assente, dal momento che si è adoperato un pennellino a punta acuta.

Come mostrano le caratteristiche grafiche e il colore della pittura, alla fine della l. 6 una terza mano (M3) ha aggiunto alcune parole indicanti uno sconto sul prezzo precedentemente stabilito. La scrittura, vergata con un pennellino a punta più larga rispetto a quello adoperato dalla prima mano (M1), tanto da mostrare un chiaroscuro marcato, appartiene alla medesima tipologia grafica tracciata da quest'ultima, con una mescolanza di elementi capitali (A, G, M) e di origine corsiva (R, S, T).

Alla luce dell'analisi paleografica sin qui condotta, in definitiva, si ricava l'impressione generale che M1, M2 e M3 fossero professionisti della

scrittura attivi in qualche ambiente burocratico-amministrativo in cui, per realizzare «documenti» di varia natura, si adoperavano tipi grafici simili a quello testimoniato dall'anfora: una sintesi, per così dire, fra la tradizione della scrittura calligrafica a inchiostro o dipinta (secondo il tipo di supporto) e quella corsiva, a sua volta influenzata dal modo «a sgraffio» tipico dello scrivere su tavolette cerate.

Si osservi, infine, che i caratteri estrinseci (scrittura, *mise en texte*) e intrinseci (articolazione

interna del testo, uso di formulari e abbreviazioni) di questi titoli picti, evidentemente in conformità a pratiche diffuse nella realizzazione di iscrizioni su anfore e su altri contenitori commerciali⁵⁷, sono significanti di per sé non soltanto perché hanno una funzione comunicativo/pubblicitaria, ma perché assumono anche una valenza formale di tipo «documentario».

Paolo Fioretti

Bibliographie

- Andreau 1973 = J. Andreau, *Histoire des séismes et histoire économique, Le tremblement de terre de Pompéi (62 ap. J.-C.)*, dans *Annales ESC*, 28, 1973, p. 369-395.
- Andreau 1994 = J. Andreau, *Pompéi et le ravitaillement en blé et autres produits de l'agriculture (I^{er} siècle ap. J.-C.)*, dans *L'Italie méridionale et le ravitaillement en blé de Rome et des centres urbains, des débuts de la République jusqu'au Haut Empire*, Naples-Rome, 1994, p. 129-136.
- Andreau 2007 = J. Andreau, *Le prix du blé en Sicile et à Antioche de Pisidie (AE 1925, 126b)*, dans J. Dubouloz, S. Pittia (dir.), *La Sicile de Cicéron, Lectures des Verrines*, Besançon, 2007, p. 111-125.
- Andreau – Rossi – Tchernia 2017 = J. Andreau, L. Rossi, A. Tchernia, *CIL IV, 9591: un transport de blé entre Ostie et Pompéi*, dans *MEFRA*, 129-1, 2017, consulté le 21 janvier 2019. URL: <http://journals.openedition.org/mefra/4646>; DOI: 10.4000/mefra.4646
- Arnaud 1993 = P. Arnaud, *De la durée à la distance: l'évaluation des distances maritimes dans le monde gréco-romain*, dans *Histoire & Mesures*, 8-3/4, 1993, p. 225-247.
- Arnaud 2005 = P. Arnaud, *Les routes de la navigation antique. Itinéraires en Méditerranée*, Paris, 2005.
- Arnaud 2007 = P. Arnaud, *Diocletian's prices edict: the prices of seaborne transport and the average duration of maritime travel*, dans *JRA*, 20, 2007, p. 321-335.
- Arnaud 2008 = P. Arnaud, *L'Afrique dans le chapitre XXXV de l'Édit du Maximum de Dioclétien*, dans J.M. Candau Morón, F.J. González Ponce, A.L. Chávez Reino (dir.), *Libyae lustrare extrema: realidad y literatura en la visión de África. Hommenaje al prof. Jehan Desanges*, Séville, 2008, p. 127-144.
- Aymard 1966 = M. Aymard, *Venise, Raguse et le commerce du blé pendant la seconde moitié du XVI^e siècle*, Paris, 1966.
- Bonifay 2004 = M. Bonifay, *Études sur la céramique romaine tardive d'Afrique*, Oxford, 2004 (*BAR International Series*, 1301).
- Camodeca et al. 1998 = G. Camodeca et al., *Ricerche sul vicus Lartidianus di Puteoli*, dans P.A. Gianfrotta, F. Maniscalco (dir.), *Forma maris: forum internazionale di archeologia subacquea: Pozzuoli, 22-24 settembre 1998*, Naples, 1998, p. 95-105.

57. Un suggestivo confronto con l'anfora qui esaminata è offerto da *P.Cair.* inv. 39513, edito in *ChLA* XLI 1191 e riferibile al I-II secolo su base paleografica. Si tratta di un sacchetto di cuoio in origine contenente un campione d'orzo (*exemplar hordei*) spedito dalla capitale del Nomos Memphites e affidato al timoniere (*gubernator*) Chaeremon figlio di Anubion. Che si tratti di un'annotazione di ambito commerciale e non di natura privata si evince non soltanto dal contenuto (forse si tratta della spedizione di un campione preliminare d'orzo indirizzato ad un acquirente che doveva valutare la qualità della merce prima di ordinarne un'intera partita?), ma anche dalla scrittura: in un contesto domestico difficilmente si sarebbe fatto ricorso ad una scrittura speciale quale la capitale cosiddetta «rustica». Il sacchetto d'orzo, invece, appare vergato con notevole perizia mediante un calamo a punta larga da un professionista della scrittura (uno schiavo in servizio presso un commerciante? Uno *scriptor* di mestiere?). I confronti per questa scrittura sono tutti di ambito librario: Fioretti 2014, p. 34, n. 19; all'articolo si rinvia anche per una riflessione più generale sulla funzione pubblicitaria e commerciale della capitale cosiddetta «rustica».

- Cavallo – Fioretti 2015 = G. Cavallo, P. Fioretti, *Note sulle scritture di PSI XIII 1307*, dans M. Capasso, M. De Nonno (dir.), *Studi paleografici e papirologici. In ricordo di Paolo Radiciotti*, Lecce, 2015 (*Papyrologica Lupiensia. Supplemento al nr. 24*).
- Ciarallo 1994 = A.M. Ciarallo, *Il frumento nell'area vesuviana*, dans *L'Italie méridionale et le ravitaillement en blé de Rome et des centres urbains, des débuts de la République jusqu'au Haut Empire*, Naples-Rome, 1994, p. 137-139.
- Courrier 2015 = C. Courrier, *Une inscription inédite de Fos-sur-Mer : la (vraisemblable) dédicace d'un nauclerus à la divinité tutélaire et au Génie de negotiantes Subaediani*, dans *RAN*, 48, 2015, p. 9-30.
- Della Corte 1946 = M. Della Corte, *Pompei, Scoperte epigrafiche (Reg. I, ins. VII-VIII e varie)*, dans *NSc*, ser. 7, 7, 1946, p. 184-229.
- Djaoui – Tran 2014 = D. Djaoui, N. Tran, *Une cruche du port d'Arles et l'usage d'échantillons dans le commerce de vin*, dans *MEFRA*, 126-2, 2014, p. 487-494.
- Duncan-Jones 1974 = R. Duncan-Jones, *The economy of the Roman empire. Quantitative studies*, Cambridge, 1974.
- Fioretti 2014 = P. Fioretti, *Sulla genesi della capitale romana 'rustica'*, dans *Segno e testo*, 12, 2014, p. 29-76.
- Garnsey 1988 = P. Garnsey, *Famine and food supply in the Graeco-Roman world*, Cambridge, 1988.
- Garnsey 1996 = P. Garnsey, *Famine et approvisionnement dans le monde gréco-romain*, Paris, 1996.
- Gascou 1972 = J. Gascou, *La politique municipale de l'empire romain en Afrique proconsulaire de Trajan à Septime-Sévère*, Rome, 1972 (*Collection de l'EFR*, 8).
- Gascou 1983 = J. Gascou, *Pagus et castellum dans la Confédération cirtéenne*, dans *Antiquités africaines*, 19, 1983, p. 175-207.
- Geraci 2012 = G. Geraci, *Sekomata e deigmata nei papiri come strumenti di controllo delle derrate fiscali e commerciali*, dans V. Chankowski, P. Karvonis (dir.), *Tout vendre, tout acheter. Structures et équipements des marchés antiques*, Bordeaux-Athènes-Paris, 2012, p. 347-363.
- Heers 1971 = J. Heers, *Gênes au XV^e siècle. Civilisation méditerranéenne, grand capitalisme et capitalisme populaire*, Paris, 1971.
- Jongman 1988 = W. Jongman, *The economy and society of Pompeii*, Amsterdam, 1988 (2^e éd. 1991).
- Kajanto 1965 = I. Kajanto, *The Latin cognomina*, Helsinki, 1965.
- Lassère 1977 = J.-M. Lassère, *Vbique Populus. Peuplement et mouvements de population dans l'Afrique romaine de la chute de Carthage à la fin de la dynastie des Sévères (146 av. J.-C. – 235 ap. J.-C.)*, Paris, 1977.
- Le Bohec 2005 = Y. Le Bohec, *L'onomastique de l'Afrique romaine sous le Haut-Empire et les cognomina dits « africains »*, dans *Pallas*, 68, 2005, p. 217-239.
- Marichal 1973-1974 = R. Marichal, *Paléographie latine et française*, dans *Annuaire de l'École pratique des hautes études, Section des sciences historiques et philologiques*, Paris, 1973-1974, p. 521-542.
- Osanna 2018 = M. Osanna, *Games, banquets, handouts, and the population of Pompeii as deduced from a new tomb inscription*, dans *JRA*, 31-1, 2018, p. 311-322.
- Osanna 2019 = M. Osanna, *Una nuova tomba monumentale da porta Stabia a Pompei*, dans *RAL*, serie IX, 29-3/4, 2019, p. 275-309.
- Pagliara 1971-1973 = C. Pagliara, *La grotta porcinarà al capo di S. Maria di Leuca*, dans *Annali dell'Università di Lecce, Facoltà di lettere e filosofia*, 1971-1973, p. 5-50.
- Rossi à paraître = L. Rossi, *L'énonciation de l'identité des nauclères en Égypte (époques hellénistique et romaine)*, dans P. Ismard, A.-E. Veïsse (dir.), *Proclamation et preuve d'identité dans le monde grec*, Paris, à paraître.
- Tchernia 1986 = A. Tchernia, *Le vin de l'Italie romaine*, Rome, 1986 (*BEFAR*, 261).
- Tchernia 2011 = A. Tchernia, *Les Romains et le commerce*, Naples, 2011.
- Virlouvet 1985 = C. Virlouvet, *Famines et émeutes à Rome des origines de la République à la mort de Néron*, Rome, 1985 (*Collection de l'EFR*, 87).